KPMG S.A.
ZAC des portes d'Albi
Fonlabour Est
81000 Albi
France

Téléphone : +33 (0)5 63 48 75 10
Télécopie : +33 (0)5 63 49 72 67
Site internet : www.kpmg.fr

Association Viaur Cérou

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020
Association Viaur Cérou
Village 81190 ALMAYRAC
Ce rapport contient 18 pages
Référence : PC/SN

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG S.A.
ZAC des portes d'Albi
Fonlabour Est
81000 Albi
France

Téléphone : +33 (0)5 63 48 75 10
Télécopie : +33 (0)5 63 49 72 67
Site internet : www.kpmg.fr

Association Viaur Cérou

Siège social : Village 81190 ALMAYRAC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de l'Association Viaur Cérou

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Viaur Cérou relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n°2018-06 applicable aux associations et du règlement ANC n°2019-04 applicable aux activités sociales et médicaux sociales des entités de droit privé à but non lucratif.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies

ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Albi, le 26 avril 2021

KPMG S.A.

Signature numérique de Patrice Corneille

Patrice Corneille
Associé

Année 2020 **SSIAD ALMAYRAC et ASSOCIATION VIAUR CEROU**

Actif			Exercice au 31/12/2020			Exercice précédent
			Montant brut	Dépréciation	Montant net	au 31/12/2019
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Donations temporaires d'usufruit Fonds commercial (1) Concessions, brevet, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (1) Autres immobilisation incorporelles en cours Avances et acomptes	8 027	8 027	0	361
		TOTAL	8 027	8 027	0	361
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst. techniques, mat. out. Industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations grevées de droit Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	44 150	39 641	4 509	5 848
		TOTAL	44 150	39 641	4 509	5 848
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		0	0	0	0
	Immobilisations financières (2)	Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	45		45	45
		TOTAL	45	0	45	45
		TOTAL I	**52 223**	**47 668**	**4 554**	**6 254**
	Stock et encours		0	0	0	0
	Avances et acomptes versés sur commande					0
	Créances (3)	Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres	3 403 1 035		3 403 1 035	0 2 769
		TOTAL	4 438	0	4 438	2 769
	Divers	Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (4)	256 032 5 361	0	256 032 5 361	241 219 4 575
		TOTAL	261 393	0	261 393	245 793
		TOTAL II	**265 831**	**0**	**265 831**	**248 563**
Frais d'émission d'emprunt (III) Primes de remboursement des emprunts (IV) Ecart de conversion - Actif (V)						
		TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	**318 053**	**47 668**	**270 385**	**254 816**
Renvois		(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				
Engagements reçus		Legs nets à réaliser Acceptés par les organes statuairement Autorisés par l'organe de tutelle				

Année 2020 **SSIAD ALMAYRAC et ASSOCIATION VIAUR CEROU**

	Passif	Exercice	Exercice précédent
Fonds propres – Sans droit de reprise	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	11 580	18 222
Fonds propres – Avec droit de reprise	**Fonds propres avec droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Fonds propres	Ecarts de réévaluation	0	0
Fonds propres – Réserves	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	26 000	26 000
	Réserves	80 183	80 183
	Autres		
	Report à nouveau	-961	-22 458
	Excédent ou Déficit de l'exercice	**14 128**	**14 854**
	Situation nette	***130 930***	***116 801***
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	20 534	20 534
	Droit des propriétaires (commodat)		
	TOTAL I	**151 464**	**137 335**
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL I bis	**0**	**0**
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	10 540	
	TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES II	**10 540**	**0**
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		10 540
	TOTAL PROVISIONS III	**0**	**10 540**
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Avances et acomptes reçus (3)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 083	11 865
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	90 244	87 966
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	5 054	7 110
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
	TOTAL IV	**108 382**	**106 940**
Ecart de convertion passif (V)			
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	**270 385**	**254 816**
Renvois	(1)Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2)Dont emprunts participatifs		
	Dettes sauf (3) à plus d'un an		
	Dettes sauf (3) à moins d'un an		
Engagements reçus			

Année 2020 **SSIAD ALMAYRAC et ASSOCIATION VIAUR CEROU**

Compte de résultat		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Cotisations	1 689	2 564
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations		3 115
	dont parrainages		0
	Ventes de marchandises		
	Production vendue		
	Montant net du chiffre d'affaires		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	561 218	523 496
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		3 500
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation I	562 907	532 675
Charges d'exploitation	Marchandises Achats		
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements Achats	21 866	19 531
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	92 917	94 385
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	9 718	9 557
	Salaires et traitements	306 864	283 897
	Charges sociales	115 084	105 562
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 136	4 448
	Dotations aux provisions		
	Subventions versées par l'association		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation II	549 584	517 381
	Résultat d'exploitation (I-II)	**13 322**	**15 294**
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	295	434
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers III	295	434
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières IV	0	0
	Résultat financier (III-IV)	**295**	**434**
	Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	**13 617**	**15 728**
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail :		
	mobilier		
	immobilier		

Compte de résultat (suite)		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	713	3
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels V	713	3
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	202	876
	sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles VI	202	876
	Résultat exceptionnel (V-VI)	**510**	**-873**
	Participation des salariés aux résultats (VII)		
	Impôts sur les bénéfices (VIII)		
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IX)		
	Engagements à réaliser sur ressources affectées (X)		
	Total des produits (I+III+V+IX) XI	**563 914**	**533 112**
	Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X) XII	**549 787**	**518 257**
	Excédent ou Déficit (XI - XII)	14 128	14 855
Evaluation des contributions volontaires en nature - Contribut	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
Charges	Secours en nature		
	Mise à disposition de biens et services		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole		

ASSOCIATION VIAUR CEROU
SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE
Village 81190 ALMAYRAC

N°SIRET 38333886000026 APE 853K **TEL. 05.63.76.63.50**
E.MAIL compta@ssiad-almayrac.fr **FAX. 05.63.76.69.02**

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2020

I. L'entité

a) L'objet social

L'association VIAUR CEROU a pour objet principal de permettre aux personnes âgées, invalides ou handicapées du secteur, de demeurer dans leur cadre habituel de vie.

Ses buts sont définis dans les statuts en ces termes :
- Permettre aux personnes âgées ou handicapées de ne pas quitter leur cadre habituel de vie en coordonnant toutes les formes d'aide à domicile,
- Créer, gérer et administrer le Service de Soins Infirmiers à domicile d'Almayrac intervenant sur les cantons de Pampelonne et de Monestiés.
- Plus généralement, créer et développer des actions permettant de concourir au maintien à domicile des personnes dépendantes.

b) Les Missions

En tant que service de soins infirmiers à domicile, le SSIAD d'Almayrac assure, à domicile, sur prescription médicale :

- Une assistance dans les actes quotidiens de la vie, des prestations de soins ou une aide à l'insertion sociale (Article L 312-1 du CASF en annexe),
- Des prestations de soins infirmiers sous la forme de soins techniques ou de soins de base et relationnels (Article D 312-1 du CASF en annexe).

La prise en charge de ces personnes par le SSIAD permet ainsi de :
- Éviter l'hospitalisation lors de la phase aiguë d'une affection pouvant être traitée à domicile
- Faciliter le retour à domicile à la suite d'une hospitalisation ;
- Prévenir ou retarder l'aggravation de l'état de santé des personnes ;
- De favoriser le soutien à domicile et de retarder l'entrée en EHPAD.

Le service intervient à domicile ou dans les établissements non médicalisés pour personnes âgées et pour personnes adultes handicapées mentionnés au 6° et 7° du I de l'article L 312-1 et dans les établissements mentionnés aux I bis, II et III de l'article L 313-12 du CASF.

Son secteur d'intervention couvre les anciens cantons de PAMPELONNE et de MONESTIES, soit 18 communes.

c) Les moyens mis en œuvre

Les soins le plus fréquemment prodigués par l'aide-soignant(e), sous la responsabilité de la cadre infirmière, sont :

- Aide à la toilette : partielle ou totale, douche, change, shampooing, ...
- Habillage et déshabillage
- Prévention d'escarres
- Mise au fauteuil, aide à la marche, aide aux transferts
- Soutien psychologique, écoute
- Surveillances diverses (alimentation, poids, douleur, buccodentaire...)
- Éducation, conseils du patient et de l'entourage
- ...

L'action du SSIAD étant limitée aux prestations de soins à domicile, le SSIAD n'assure pas la prise en charge d'autres prestations, notamment : les soins esthétiques, courses, travaux ménagers, etc...

Pour la réalisation de soins techniques (par exemple : pansements d'escarres, injections, perfusions, ...), le SSIAD fait appel aux infirmiers libéraux conventionnés avec le service, intervenant au cas par cas, sur prescription médicale. Leurs honoraires sont payés par le service (forfait soins).

II. Principes, règles et méthodes comptables

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et du règlement ANC n°2019-04 applicable aux activités sociales et médicaux sociales des entités de droit privé à but non lucratif, et à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La comptabilité de notre association est scindée en 2 sous-comptabilités analytiques :

- L'une pour l'activité purement associative
- L'autre pour l'activité du Service de Soins à Domicile d'Almayrac

Le bilan et le compte de résultat regroupent ces 2 comptabilités.

Changement de méthode comptable concernant l'enregistrement des Financements complémentaires CPOM destinés à financer le plan d'action. Jusqu'en 2019 ils étaient comptabilisés au compte 1588.3 « Autres provisions », et à partir de l'année 2020 nous les comptabilisons dans le compte 195 « fonds dédiés » pour être en conformité avec le plan comptable.

III. Faits majeurs

La *pandémie mondiale de Covid-19*

L'année 2020 est marqué par la crise du Covid-19. Elle constitue un événement qui a eu un impact important tant au niveau de notre activité qu'au niveau budgétaire tout au long de l'année 2020.

L'Association Viaur Cérou reste particulièrement vigilante quant au développement de la situation car cette crise est toujours en cours et la durée reste incertaine.

Dans ce contexte, l'association Viaur Cérou a pris toutes les dispositions opérationnelles et financières nécessaires pour protéger la santé des salariés et des usagers, dans le respect des directives gouvernementales, afin de garantir la poursuite de ses activités.

Cette crise a un impact important sur la charge de travail de l'équipe soignante, de l'administratif et de l'encadrement, elle induit des dépenses importantes en termes de prévention et perturbe l'organisation autant par le nombre d'arrêt de travail (cas contact ou cas covid) et accroit nos difficultés de recrutement.

De plus, durant l'année 2020 nous avons eu 4 longs arrêts de travail (2 sont toujours en cours à ce jour). Les difficultés de recrutement ont fortement perturbées notre organisation.

IV. Informations relatives au bilan

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire. La dotation est calculée au prorata pour les acquisitions et cessions en cours d'année.

Logiciels	Linéaire	De 1 à 5 ans
Installations, agencements, aménagements	Linéaire	De 5 à 10 ans
Matériel de bureau, matériel informatique	Linéaire	De 1 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	De 2 à 10 ans

Etat des immobilisations

LES IMMOBILISATIONS	Valeur brute au 31/12/2019	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31/12/2020
Autres immobilisations incorporelles	8 027			8 027
Total des immobilisations incorporelles	**8 027**	**-**	**-**	**8 027**
Install. Générales, agencements, ...	19 316			19 316
Matériel de bureau et informatique	14 518	1 436	- 167	15 787
Mobilier	9 047			9 047
Total des immobilisations corporelles	**42 881**	**1 436**	**- 167**	**44 150**
Total des immobilisations	**50 908**	**1 436**	**- 167**	**52 178**

Etat des amortissements

LES AMORTISSEMENTS	cumulés au 31/12/2019	Dotations	Reprises	cumulés au 31/12/2020
Autres immobilisations incorporelles	7 666	360		8 027
Total des immobilisations incorporelles	**7 666**	**360**	**-**	**8 027**
Install. Générales, agencements, ...	15 170	1 170		16 340
Matériel de bureau et informatique	13 385	1 294	- 167	14 513
Mobilier	8 477	311		8 788
Total des immobilisations corporelles	**37 033**	**2 775**	**- 167**	**39 641**
Total des immobilisations	**44 699**	**3 136**	**- 167**	**47 668**

En 2020, achat d'une imprimante et d'un onduleur et mise au rebut d'un onduleur.

Etat des créances

LES CREANCES au 31/12/20	Montants bruts	mois d'un an	plus d'un an
Dépôt de garantie ALBI BOX	45 €	45 €	
ACTIFS IMMOBILISES	**45 €**	**45 €**	**- €**
Caisse Pivot CPAM	3 403 €	3 403 €	
Autres	149 €	149 €	
ACTIFS CIRCULANTS	**3 552 €**	**3 552 €**	**- €**
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	**5 213 €**	**5 213 €**	

Etat des dettes

LES DETTES au 31/12/20	Montants bruts	mois d'un an	plus d'un an
Fournisseurs	48	48	
Fournisseurs et comptes rattachés	**48**	**48**	**-**
DETTES ASSOCIATION VIAUR CEROU	**48**	**48**	**-**
Honoraires infirmiers libéraux	13 083	13 083	
Fournisseurs et comptes rattachés	**13 083**	**13 083**	**-**
13 131,44 €	Global "Fournisseurs et comptes rattachés"		
Personnel - Rémunérations dues	18 758	18 758	
Dettes provisionnées pour congés payé (salaires bruts)	31 949	31 949	
Personnel et comptes rattachés	**50 707**	**50 707**	**-**
URSSAF POLE EMPLOI	10 618	10 618	
AG2R RETRAITE COMPLEMENTAIRE	2 951	2 951	
AGR2 PREVOYANCE	2 252	2 252	
HARM MUTUELLE FRAIS DE SANTE	395	395	
CHORUM CADRE	177	177	
OPCO SANTE FORMATION PROFESSIONNELLE	5 321	5 321	
CHARGES SOCIALES ET FISCALES SUR CONGES PAYES	14 377	14 377	
Sécurité sociale et organismes sociaux	**36 091**	**36 091**	**-**
PRELEVEMENT A LA SOURCE IMPOTS SUR LE REVENU	307	307	
TAXE SUR LES SALAIRES	3 138	3 138	
Personnel et comptes rattachés	**3 445**	**3 445**	**-**
DETTES SSIAD	**103 327**	**103 327**	**-**

Variation des capitaux propres

Variation des fonds propres	à l'ouverture 01/01/2020	Affectation du résultat	augmentation	diminution ou consommation	à la clôture au 31/12/2020	% Variation.
Fonds propres sans droit de reprise	18 222	626	-	7 269	11 580	-36,45%
Fonds propres : réserves	106 183	-	-	-	106 183	0,00%
Report à nouveau	- 22 458	14 673	7 269	445	- 961	-95,72%
Excédent ou déficit de l'exercice	14 855				14 128	-4,90%
Situation nette	116 802	15 300	7 269	7 714	130 930	12,10%
Provisions réglementées	20 534				20 534	0,00%
TOTAL	147 876	15 300	7 269	7 714	162 004	9,55%

Les fonds dédiés : suivi du Contrat Pluriannuel d'objectif et de moyen : CPOM 2017 - 2022

Le 8 décembre 2017, le Président de l'ASSOCIATION VIAUR CEROU, Didier DOUBAX et la Directrice Générale de l'ARS Occitanie, Monique CAVALIER, ont signé le CPOM 2017-2022. Ce CPOM 2017-2022 définit les objectifs et les moyens dédiés à la réalisation du contrat sur la période 2018-2022 et donc les modalités de détermination des dotations du SSIAD d'ALMAYRAC et les financements complémentaires qui ont été accordés pour mettre en œuvre le plan d'action d'amélioration.

En sus de la dotation reconductible annuelle, l'ARS nous a accordé une dotation non pérenne de 16 540 €, en décision modificative sur l'exercice 2017 (CNR 2017), mise en provision au compte 1588 puis reclassé en fonds dédiés en 2020 au compte 195 pour être reprise les années suivantes sur la durée du CPOM, en fonction des besoins de financement lors de la réalisation des objectifs du CPOM. 6000€ ont été utilisé en 2018 et 2019.

Variation des fonds dédiés	à l'ouverture 01/01/2020	reports	utilisations	transferts	à la clôture au 31/12/2020	donc fonds dédiés sans dépense sur 2 ans
Subvention d'exploitation	10 540				10 540	
Contributions financières d'autres organismes						
Ressources liées à la générosité du public						
TOTAL	10 540	-	-	-	10 540	-

Charges à payer

LES CHARGES A PAYER	31/12/2019	31/12/2020
Charges à payer au 31/12	7 110	5 054

dates enregist	Montants	LIBELLES	dates paiements2
31/12/20	2 880	Honoraires 2020 Commissaire aux comptes	non fait à ce jour
31/12/20	709	Facture BOUDRET Carburant 12/2020	11/01/21
31/12/20	200	Facture SICAE Electricité 11-12/2020	19/01/21
31/12/20	566	Fact LCI EPSON maintenance imprimantes 3° trim 2020	08/02/21
31/12/20	546	Fact LCI EPSON maintenance imprimantes 4° trim 2020	08/02/21
31/12/20	90	Fact ADMR nettoyage locaux 12/2020	09/03/21
	4 991	**charges à payer par le SSIAD**	
31/12/20	63	Fact PERRINE FLEURS	05/01/21
	63	**charges à payer par l'ASSOCIATION VIAUR CEROU**	
	5 054	**GLOBAL**	

Produits à recevoir

LES PRODUITS A RECEVOIR	31/12/2019	31/12/2020
Produits à recevoir au 31/12	2 769	1 083

dates enregist	Montants	LIBELLES	dates encaisst
31/12/20	335 €	IJ AG2R 2020	06/01/21
31/12/20	360 €	REMBRT OPCO SANTE FORMATION FRAGILITE	20/01/21
31/12/20	328 €	IJ AG2R 2020	19/02/21
	1 023 €	**Produit à recevoir par le SSIAD**	
31/12/20	60 €	COTISATIONS 2020	10/03/21
	60 €	**Produit à recevoir par l'ASSOCIATION VIAUR CEROU**	
	1 083 €	**GLOBAL**	

Charges constatées d'avance

LES CHARGES CONSTATEES D AVANCE	31/12/2019	31/12/2020
Produits à recevoir au 31/12	4 575	5 361

dates enregist	Montants	LIBELLES	dates encaisst
29/06/20	1 089	MAINTENANCE TELEGESTION MEDISYS 1 - 6 /21	29/06/20
31/07/20	34	MAINTENANCE REFER UNASSI 2021	31/07/20
29/09/20	960	MAINTENANCE LSI MATERIEL INFORMATIQUE 1-8/21	29/09/20
22/10/20	1 183	MAINTENANCE LOGICIELS MEDISYS 1 - 9 /21	22/10/20
22/10/20	91	ABONNEMENT TSA 2021	22/10/20
09/11/20	1 129	MAINTENANCE TABLETTE MEDISYS 1 - 10 /21	09/11/20
06/12/20	32	MAINTENANCE BERGER LEVRAULT DSN 1 - 10 /21	06/12/20
23/12/20	150	ASSURANCE MATMUT MISSIONS 2021	23/12/20
23/12/20	545	ASSURANCE MATMUT RC 2021	23/12/20
	5 213	**Charges constatées d'avance payées par le SSIAD**	
14/08/20	119	EBP Maintenance logiciel de 1 à 8/21	14/08/20
31/12/20	29	Fact LECLERC achat lots pour le prochain LOTO	43 903,00 €
	148	**Charges constatée d'avance payées par l'ASSOC VIAUR CEROU**	
	5 361	**GLOBAL**	

Disponibilités

date enreg	montants	LIBELLES
31/12/2020	2 427	COMPTE COURANT
31/12/2020	7 231	LIVRET A
31/12/2020	238	CAISSE
	9 896	ASSOCIAT VIAUR CEROU
31/12/2020	83 759	COMPTE COURANT SSIAD CREDIT AGRICOLE
31/12/2020	80 880	COMPTE SUR LIVRET SSIAD CREDIT AGRICOLE
31/12/2020	81 408	COMPTE SUR LIVRET SSIAD CAISSE EPARGNE
31/12/2020	89	CAISSE SSIAD
	246 136	SSIAD

V. Informations relatives au compte de résultat

Dotations globales

montants	Produits d'exploitation au 31/12/2020
505 878	Dotation globale SSIAD : personnes âgées
23 377	Dotation globale SSIAD : personnes handicapées
31 963	Crédit non reconductible
561 218	**Dotation et produits de tarification**

VI. Autres informations

Effectif

EFFECTIF BUDGETAIRE à partir du 1er décembre 2020

Postes	Horaires	ETP	nbr	ETP	CONTRATS
Directrice	108.33	0.714	1.00	0.714	CDI
Encadrante Unité Soins	93.17	0.614	1.00	0.614	CDI
Heures complémentaires				0.021	HC
Direction - Encadrement			2.00	1.350	
Aides-Soignants (es)	108.25	0.714	1.00	0.714	CDI
Aides-Soignants (es)	104.00	0.686	7.00	4.800	CDI
Aides-Soignants (es)	85.00	0.560	2.00	1.121	CDI 1 vacant
Heures complémentaires				0.000	HC
Rempl. Congés payés				0.376	CDD
Equipe Aides-Soign.			10.00	7.010	
Cadre Administrative	123.50	0.814	1.00	0.814	CDI
Heures complémentaires				0.016	
Agent Entretien	0.00	0.000	0.00	0.000	supprimé
Administration - techn		0.814	1.00	0.830	
Effectif Global			**13.00**	**9.190**	

L'année 2020 a été compliqué au niveau des ressources humaines, à plusieurs niveaux :

- la pandémie COVID a engendré et continue d'engendrer un surcroit de travail au niveau de l'administratif et de l'encadrement.
- nous avons eu plus de mouvement dans le personnel : 4 démissions en CDI, 4 embauches en CDI, 25 CDD, 14 arrêts maladie (1 de plus d'un an, 1 autre de plus de 6 mois et 2 autres de plus de 5 mois, ainsi qu'un temps partiel thérapeutique.
- Beaucoup de difficultés de recrutement, avec un CDI toujours vacant en fin d'année.

EFFECTIF REEL sur l'année 2020

Postes	Heures 2020	ETP	nbr	ETP	CONTRATS	BUDGET	ECARTS
Directrice	476.30	0.262	1.00	0.262	CDI		
Encadrante Unité Soins	1215.01	0.668	1.00	0.668	CDI		
Encadrante Unité Soins	1022.70	0.562	1.00	0.562	CDD		
Direction - Encadrement	2714.01		3.00	1.491		1.35	0.141
Aides-Soignants (es)	389.31	0.214	1.00	0.214	CDI		
Aides-Soignants (es)	1027.11	0.564	1.00	0.564	CDI		
Aides-Soignants (es)	179.50	0.099	1.00	0.099	CDI		
Aides-Soignants (es)	1329.81	0.731	1.00	0.731	CDI		
Aides-Soignants (es)	693.58	0.381	1.00	0.381	CDI		
Aides-Soignants (es)	970.25	0.533	1.00	0.533	CDD		
Aides-Soignants (es)	1350.91	0.742	1.00	0.742	CDI		
Aides-Soignants (es)	1412.90	0.776	1.00	0.776	CDI		
Aides-Soignants (es)	1349.50	0.741	1.00	0.741	CDI		
Aides-Soignants (es)	545.34	0.300	1.00	0.300	CDI - CDD		
Aides-Soignants (es)	748.50	0.411	1.00	0.411	CDI - CDD		
Aides-Soignants (es)	191.82	0.105	1.00	0.105	CDD		
Aides-Soignants (es)	0.00	0.000	1.00	0.000	CDI		
Aides-Soignants (es)	0.00	0.000	1.00	0.000	CDI		
Aides-Soignants (es)	1467.25	0.806	1.00	0.806	CDI		
Equipe Aides-Soign.	11655.78		15.00	6.404		7.01	-0.606
Cadre Administrative	1675.50	0.921	1.00	0.921	CDI		
REDACTRICE	143.50	0.079	1.00	0.079	CDD		
Administration - techn		0.999	2.00	0.999		0.83	0.169
Effectif Global			**20.00**	**8.895**		**9.190**	**-0.295**

Rémunération des cadres dirigeants

En application de la loi 2006 art. 20-586, la rémunération annuelle brute versée à ce titre pour l'année 2020 s'élève à 16 983.40 €. Elle était de 35 962 € en 2019. Cet écart est important du fait d'un long arrêt maladie et d'un temps partiel thérapeutique sur l'année 2020.

Engagements en matière de retraite

Comptablement nous ne constatons pas la charge latente des indemnités de départ en retraite par le bais d'une provision. Cependant nous évaluons cette charge latente dans la présente annexe.

De par la convention collective 1951, un salarié qui part à la retraite a droit à une indemnité de départ en retraite de 1 mois de salaire si son ancienneté dans l'entreprise est comprise entre 10 ans et 14 ans, 2 mois si l'ancienneté est entre 15 ans et 19 ans, 4 mois si l'ancienneté est entre 20 ans et 24 ans, 5 mois si l'ancienneté est entre 25 ans et 29 ans, 6 mois si l'ancienneté est supérieure à 30 ans.

Au 31/12/2020, nous avons 12 salariés, avec une ancienneté moyenne de 11,73 ans.

Les indemnités de départ volontaire à la retraite, sur la base de départs volontaires à 67 ans, sont valorisées, toutes charges sociales et fiscales comprises, à 152 302.73 €.

Cependant, si l'on corrige ce montant en prenant en compte seulement les droits acquis au 31/12/2020, l'IDR serait de 62 093.79 € et avant actualisation, sachant que le taux préconisé est compris dans une fourchette établie entre 0,10% et 0,70%.

Au 31/12/2020, l'ancienneté moyenne des salariés en poste est de 11.73 ans.